



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 27 Novembre 2013

Date de la convocation 19 Novembre 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance village des arts et métiers à OCTON
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MENELLA André, M.CAUSSEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, .MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.CERET Hugues, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GOMIS Sylvie, Mme MILAN Andrée, Mme PASSIEUX Marie, Mme MEDIANI Paquita, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.LOPEZ Daniel, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, Mme DJUROVIC Aleksandra, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, Mme DELMAS Louisiane, M.GROS Gilles, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude, M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain, M.GALTIER René à M.GARROFÉ Gilbert, M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.LIEB François à M.BARDEAU Francis, M.MARULAZ Gilbert à M.ESTEVE Bernard, M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian,</p>

Objet : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2014.

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de rappeler les dispositions de l'article L1612.1 du Code des Collectivités Territoriales donnant aux collectivités la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2014.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20131204-2013-11-27-03-DE
Date de télétransmission : 04/12/2013
Date de réception préfecture : 04/12/2013

Cette opération permet d'éviter de perturber le fonctionnement des entreprises engagées dans des opérations d'investissement par la Communauté de Communes du Clermontais et de permettre aux services de fonctionner correctement, notamment par l'achat imprévu d'un ordinateur ou d'un outillage imputé en investissement.

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2014 pour les budgets suivants et selon les niveaux de vote réglementaires :

Budget	Chapitre	Désignation chapitre	Rappel BP 2013	Montant autorisé (max 25%)	% autorisé
Budget Général	20	Immobilisations incorporelles	90 350,00 €	1 000,00 €	1,11 %
	204	Subventions d'équipement versées	235 100,00 €	58 750,00 €	25,00 %
	21	Immobilisations corporelles	556 380,00 €	43 000,00 €	7,73 %
	23	Immobilisations en cours	800 000,00 €	0,00 €	0,00 %
	TOTAL				102 750,00 €
Office Tourisme	20	Immobilisations incorporelles	9 700,00 €	2 000,00 €	20,62 %
	21	Immobilisations corporelles	14 108,80 €	2 000,00 €	14,18 %
	TOTAL				4 000,00 €
Centre Aquatique	21	Immobilisations corporelles	35 248,48 €	4 000,00 €	11,35 %
	23	Immobilisations en cours	185 751,52 €	0,00 €	0,00 %
	TOTAL				4 000,00 €

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances et personnel réunie le 20 Novembre 2013.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

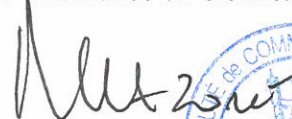
A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2014.

PRECISE que ces crédits seront repris au budget 2014.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,


Alain CAZORLA.

